

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

COMPTE-RENDU DU COMITE PARTENARIAL DU 11 OCTOBRE 2019

Temps 1 – Propos introductifs

Ouverture du Comité Partenarial

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au logement rappelle que ce comité fait suite après trois ans de travaux, à l'adoption du schéma par l'exécutif régional le 26 juin dernier. Le projet de schéma a été transmis au Préfet de Région en vue de son arrêté d'approbation qui va permettre de le rendre exécutoire. Il se félicite du respect des délais imposés par la loi NOTRe et annonce les différentes interventions qui ont pour but de rendre compte des modifications intervenues dans les documents et des moyens consacrés à sa mise en œuvre.

Propos du représentant de l'Etat

Philippe SCHONEMANN, Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Régionales

Après avoir excusé l'absence du Préfet de région, Philippe SCHONEMANN souligne que ce COPART témoigne de la vitalité et de l'intensité des partenariats noués pour porter avec dynamisme le développement de la région.

Au nom du Préfet de région, il salue le travail réalisé ces trois dernières années pour construire le SRADDET. Résultat de ces efforts, la Région est la première de France à avoir un SRADDET, et l'arrêté est en passe d'être signé, en tous les cas avant le 22 octobre, délais de rigueur.

Il remercie le travail des équipes de la Région, « qui ont fait preuve de volonté, de dynamisme, de courage et de ténacité », « les DGS qui ont porté le document, et plus particulièrement, Alix ROCHE, qui a piloté de bout en bout la préparation de ce schéma, épaulée par les agences d'urbanisme qui vont continuer à y travailler », « les « sponsors de haut niveau » que sont les élus des territoires qui ont su porter un schéma ambitieux et novateur qui n'aurait pu aboutir sans la volonté du Président de région », les partenaires qui ont contribué par la concertation et la consultation à faire que ce schéma émane des territoires tout autant que de la Région, la DREAL qui a accompagné les travaux et coordonné les services de l'Etat...

Dressant un inventaire des atouts de la région, il fait un portrait sévère de ses problèmes : un mode extensif de consommation foncière, un engorgement du réseau routier, le record du temps de déplacement domicile-travail, des nuisances sonores et environnementales, la plus forte tension du marché du logement, la forte consommation d'énergies, l'insuffisance du tri des déchets, le manque de déchetteries, des flux interdépartementaux considérables...

A des enjeux de telle taille, seule une démarche concertée pouvait répondre. En matière de transports, de maîtrise de l'espace, de protection de l'agriculture, de revitalisation des centres, de solidarité entre territoires, de confortement des métropoles régionales et des pôles d'excellence, d'articulation avec le document de façade maritime, le SRADDET propose un cadre sobre qui offrira un bien-être à ses habitants. L'Etat sera aux côtés de la Région pour sa mise en oeuvre. Le même esprit de concertation positive doit continuer à accompagner les travaux.

Temps 2 – L'adoption du schéma et les modifications apportées au projet arrêté

Introduction – Catherine ROUBEUF, Vice-Présidente de la commission Transport et Ports

Catherine ROUBEUF rappelle les trois étapes qui ont jalonné le parcours du SRADDET :

1. L'arrêt du projet de SRADDET par l'Assemblée régionale le 18 octobre 2018,
2. la phase de consultation des personnes publiques associées, du CESER, de la Conférence territoriale de l'action publique et de l'Autorité Environnementale
3. L'enquête publique sur l'ensemble du territoire régional.

Le respect de ce parcours a permis d'apporter d'importantes améliorations aux documents votés en octobre 2018.

- **La consultation des Personnes Publiques Associées**
30 réponses très circonstanciées et très détaillées ont été reçues ; parmi ces réponses, celle de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable dont les représentants se sont déplacés à Marseille pour auditionner la Région et ses partenaires sur la bonne prise en compte des facteurs environnementaux, avec un retour plutôt favorable...
- **L'enquête publique elle-même,**
Elle s'est déroulée dans 18 lieux du 18 mars au 19 avril en même temps que celle du Plan régional de prévention et de gestion des déchets et proposait également un site dématérialisé. Celui-ci a reçu la majeure partie des 315 observations, il a été consulté plus de 2 400 fois.

De nombreuses observations ont émané de **collectivités, en plus des Personnes Publiques associées.**

Plusieurs communes et l'ensemble des départements de la région ont fait part de leurs remarques. D'autres avis ont été adressés par **les structures partenaires :**

Les Parcs Naturels Régionaux, les Chambres consulaires (CCI et Chambres d'agriculture), les entreprises, les syndicats... qui ont le plus souvent apporté un éclairage argumenté sur les contenus qui les concernaient tout en se félicitant d'un document qu'ils ont trouvé de grande qualité.

Enfin, **des associations se sont exprimées,** France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur par exemple qui a produit un avis d'une soixantaine de pages s'appuyant sur une réflexion très construite ; et des particuliers, qui voyaient là une occasion de faire valoir leur point de vue, y compris pour faire prendre en compte des positions qui ne sont pas toujours en relation directe avec le SRADDET

Quasiment la moitié de ces observations ont concerné le milieu alpin, traduisant son inquiétude concernant la mise en oeuvre du SRADDET. Elles demandaient également une amélioration du fonctionnement des transports en commun, et notamment des liaisons ferroviaires.

Les points de vue exprimés ont été parfois divergents voire contradictoires entre eux, comme ceux qui concernaient la gestion économe de l'espace : entre le monde agricole par exemple qui demandait une protection plus forte des terres et certaines communes rurales qui souhaitaient plus de liberté dans la gestion du foncier...

Tout ce corpus, qui représente plusieurs centaines de pages de remarques de tous ordres, a été analysé par la commission d'enquête, qui a remis ses conclusions le 27 mai dernier.

A la lumière de ses observations, le projet de SRADDET a été modifié pour lever les réserves de la commission d'enquête et répondre à leurs recommandations, tout en évitant de modifier substantiellement les documents, ce qui aurait impliqué de refaire toute la procédure d'élaboration. **Les changements apportés ne devaient pas porter atteinte à l'économie générale du document.**

La commission d'enquête a sélectionné les observations devant apporter des modifications aux documents du SRADDET. Et comme toute sélection, cela comporte parfois de l'arbitraire, ce que certains regretteront parce qu'ils ne retrouveront pas la totalité des changements qu'ils demandaient.

Pour autant, 172 modifications ont été apportées au rapport, au fascicule des règles et aux cartes qui figuraient dans le SRADDET, ainsi qu'au rapport sur les incidences environnementales.

Mais bien d'autres détails ont été revus, pour la correction d'erreurs matérielles.

Tous ces changements poursuivent l'objectif d'une meilleure appropriation du SRADDET par tous ceux qui vont être amenés à l'utiliser.

C'est donc le parcours qu'a suivi le SRADDET pendant cette phase de discussion et de concertation qui s'est tenue depuis un an et qui a permis de consulter des Personnes Publiques Associées et des citoyens, tout cela conduit et analysé par une commission d'enquête indépendante qui a veillé à la bonne information du public et au respect de la procédure.

Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

Alix Roche présente les réserves faites par la commission d'enquête et donne quelques exemples de réponses apportées. Les plus importantes modifications concernent globalement **la consommation foncière** au travers des modalités de calcul de la règle, les critères applicables aux **extensions urbaines**, les règles de préservation des **espaces agricoles**.

Le logement abordable a été défini précisément, avec le détail des produits logement auquel il correspond.

La définition régionale de **la stratégie urbaine** a été reprécisée : elle n'exclut pas une définition locale où d'autres niveaux de centralité peuvent être identifiés, notamment pour les stations touristiques.

Des critères pour **les espaces photovoltaïques** ont été déterminés, en soulignant l'intérêt de les développer sur du foncier artificialisé et en précisant leurs conditions de mise en œuvre dans les espaces forestiers.

Cf présentation COPART p. 16 à 18

Le volet Economie circulaire et déchets : Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer

Le volet qui correspond au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), sera abrogé dès l'approbation du SRADDET par le Préfet de région.

Il a fait l'objet d'une procédure d'élaboration et d'une gouvernance distincte du SRADDET, et il a été conduit avec une approche totalement différente dans laquelle les déchets deviennent des ressources.

La commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 24 mai 2019.

Elle a émis un avis favorable avec deux réserves :

- « Faire face aux difficultés dues aux insuffisances locales des capacités de stockage sachant que ces problèmes sont connus de longue date. Modalités spécifiques nécessaires pour faire face aux problèmes soulevés en limitant la période transitoire incontournable »
- « Que le respect des dispositions du SDAGE Rhône Méditerranée par le PRPGD, soit confirmé. »

Cet avis a également fait l'objet de deux recommandations :

- « Effets cumulatifs des pollutions produites dans des installations implantés dans des secteurs tels que Fos sur Mer et l'Étang de Berre - Meilleure prise en compte des zones présentant des sensibilités particulières »
- « Capacités propres d'action des intercommunalités responsables de la collecte et du traitement des déchets sur leurs territoires dès lors que leurs actions ne contredisent pas les grands objectifs du PRPGD. »

Ces recommandations ont été prises en compte et les réserves levées dans la version du plan adoptée par le conseil régional en séance plénière le 26 juin 2019.

Pour la mise en œuvre du PRPGD, la Commission Consultative des Déchets issue de la Commission Consultative d'Elaboration va assurer le suivi et l'évaluation de la partie déchets et économie circulaire du SRADDET. La prochaine réunion est prévue fin novembre.

Sur la mise en œuvre très opérationnelle, nous y sommes déjà : la Région prévoit la coordination et la mise en place de partenariats avec le secteur privé avec

- une politique d'animation auprès des collectivités et des syndicats de déchets
- des réunions territoriales à l'échelle des 4 bassins de vie du SRADDET qui ont lieu en ce moment. Cela permet d'échanger sur les problématiques de court terme entre partenaires, mais aussi sur les projets de moyen et long terme.
- le suivi des indicateurs et des objectifs de la planification régionale des déchets par l'Observatoire Régional des Déchets.
- la poursuite du projet LIFE SMART WASTE initié en 2016 qui consiste à accompagner les territoires pour la mise en œuvre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte. Il concerne pour l'instant les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Il sera étendu sur le reste du territoire régional, à travers des appels à projets. Fonds européens et fonds privés viennent ainsi contribuer à mettre en œuvre le Plan.

C'est une politique très ambitieuse qui va s'intégrer au SRADDET, à la fois pour prévoir les terrains nécessaires aux installations dans les SCOT, mais surtout, pour développer une économie respectueuse de nos ressources.

Débats

Robert BENEVENTI, vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Président du SCOT Provence Méditerranée et de l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise

« Va-t-on nous présenter une sorte de « permis de conduire » du SRADDET ? Dans notre département, on dépend de trois espaces, où va-t-on mettre les déchets ?

Sur le pourcentage de croissance de population, il faut qu'on s'entende avec les services de l'Etat pour qu'on ne vienne pas se servir des règles du SRADDET pour nous imposer des règles au niveau des SCOT, PLU ou autre PLH... »

***Réponse d'Anne CLAUDIUS-PETIT :** « L'objectif du SRADDET, c'est l'autosuffisance au sein d'un bassin de vie quand c'est possible. Il est nécessaire de raisonner en terme d'espace territorial et avoir une vision d'avenir. Pour les projets qui sollicitent des autorisations aujourd'hui, on sait bien que cela va prendre quelques années avant de voir leur réalisation. »*

***Réponse d'Alix ROCHE :** « Au regard de la complexité du SRADDET, il va falloir des mesures d'accompagnement qui vont justement être présentées dans la suite de la rencontre. »*

René MOREAU, maire de Veynes

« J'ai bien noté que dans le SRADDET, l'Etoile de Veynes était une « porte d'entrée » du territoire, mais la liaison ferroviaire Gap-Grenoble n'est pas mentionnée alors que les deux Régions sont

d'accord pour financer les travaux, de même que l'Etat. Reste à faire obéir la SNCF... Dommage que le SRADDET ne reprenne pas cette liaison. »

Réponse de Roger DIDIER : « J'ai assisté à la même réunion que vous en préfecture, les ingénieurs de la SNCF avec leur force de persuasion rejettent les propositions des élus et en viennent aux alternatives qu'ils ont proposées, c'est-à-dire à des fermetures de voies. Nous avons proposé de « dérouter » la ligne Paris-Briançon plutôt que de substituer des bus à la ligne de chemin de fer. »

Michel ROLLAND, maire de Savournon et Vice-Président du PNR des Baronnies Provençales

« Dans les modifications apportées à la règle 27, vous permettez désormais de mentionner des centralités autres que celles du SRADDET, notamment pour les stations touristiques de l'arc alpin. Il faudrait ajouter les PNR, qui préconisent d'autres centralités, et permettre qu'elles soient ainsi intégrées aux documents d'urbanisme. C'est une demande des présidents de PNR... »

Réponse d'Alix ROCHE : « La modification concerne tous les documents et elle s'applique aussi aux propositions des PNR. Aujourd'hui, il n'est plus possible de modifier le document. Le SRADDET ne précise pas que les centralités mentionnées dans les chartes de parc puissent être mises dans les documents d'urbanisme. Pour rappel, les PNR sont personnes publiques associées dans l'élaboration des SCOT et les territoires doivent prendre en compte leurs chartes dans l'élaboration de leur document. En 2021, six mois après les élections régionales, il faudra s'interroger sur les modifications éventuelles à apporter au SRADDET. »

Jean-Christophe LEYDET, chef de la Mission Prospective à la Direction des Transports, de la Mobilité et des Grands Equipements

« Aujourd'hui, la Région Auvergne-Rhône-Alpes fait les plus grandes difficultés pour financer les opérations sur l'étoile de Veynes, qui ne comporte pas seulement le barreau Grenoble-Veynes... »

Marcel BARBERO, membre de l'Agence Régionale de la Biodiversité

« La partie Est du Var va accueillir la démographie galopante des Alpes Maritimes. Les Bouches-du-Rhône se reportent sur la partie occidentale du Var. L'économie imposera à nos territoires des axes fondamentaux auxquels ils ne pourront pas échapper. Je suis très satisfait de voir que les parcs photovoltaïques doivent se développer en priorité sur les espaces artificialisés, mais comment les intégrer dans les forêts, avec les contraintes posées par l'ONF ? Des antagonismes s'exercent, qui ne sont pas pris en compte par les procédures. »

Réponse de Roger DIDIER : « Il nous a été très difficile de nous prononcer sur la démographie à cause des disparités territoriales très importantes. Nous avons la volonté d'une croissance, mais égalitaire sur l'ensemble du territoire. »

Réponse d'Anne CLAUDIUS-PETIT : « Ce qu'on souhaite impulser, c'est que les élus se saisissent de la lutte contre le gaspillage et que les flux de déchets soient limités. L'Est du Var ne se laissera pas envahir par les déchets des Alpes Maritimes, mais l'objectif n'est pas là : il faut créer des exutoires, mais surtout, mettre en œuvre des solutions de proximité. La situation d'aujourd'hui ne sera pas celle de demain, ni celle qu'il y aura dans cinq ans. Une réunion à destination des élus est organisée pour chaque bassin et permettra d'évoquer ces problématiques. »

Marcel BARBERO, membre de l'Agence Régionale de la Biodiversité

« J'ai été élu pendant 20 ans à La Seyne-sur-Mer, et le tri dépend de la configuration des quartiers. Il y a une éducation du public à faire depuis l'école. Il aurait fallu d'ailleurs écrire que la région Sud est celle de toutes les régions qui a la plus grande biodiversité. La structuration du tri dépend de la structuration démographique des quartiers. »

Réponse d'Anne CLAUDIUS-PETIT : « Les grandes métropoles trient mal, c'est plus compliqué d'impliquer leurs habitants. Marseille a le même taux que Paris pour la récupération des bouteilles

en plastique. Mais quand quelqu'un vient voir la personne, l'écoute et l'aide à trouver des solutions y compris dans des quartiers difficiles, le tri marche bien. Je ne veux pas rentrer dans ce débat, il est vrai que notre région produit plus d'ordures ménagères qu'ailleurs, c'est un fait. Il n'y a pas une raison particulière, mais toute une série de raisons, qui tiennent à l'histoire, la géographie, la politique etc...L'important, c'est que la Région se mette à votre service au travers de cadres d'intervention, des CRET, pour trouver des solutions, il n'y a pas de raison que cela ne concerne pas l'ensemble de la région. »

Temps 3 – Feuille de route après approbation

Introduction - Philippe VITEL, Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région

La mise en œuvre du schéma au sein de nos territoires va permettre de faire vivre la stratégie régionale dans les documents de planification et de mettre en place cette volonté de rupture et les moyens d'atteindre les objectifs que l'on poursuit. Ce terme de « stratégie » est plus adéquat que celui de « schéma ». Il s'agit de poursuivre le dialogue évolutif et de fournir à tous les outils adaptés à leurs territoires et à leurs problématiques spécifiques.

L'institution régionale s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse pour accompagner les territoires dans cette application du SRADDET et rendre tout un chacun ambassadeur des messages clés que porte notre schéma.

Première étape de cette feuille de route : confirmer le SRADDET dans son rôle de « schéma des schémas » en abrogeant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : le SRADDET va désormais intégrer cette politique « déchets et économie circulaire ».

Pour les schémas qui ont été votés auparavant, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie SRCAE, et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE, il en sera fait de même, leur contenu ayant déjà été largement repris dans le SRADDET.

Autre étape : l'installation de la gouvernance.

La contractualisation : la préparation du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, de par la loi, doit s'appuyer sur les objectifs inscrits dans le SRADDET. Le démarrage de la démarche de construction du contrat vient d'être lancé par l'Etat.

Plan de communication, boîte à outils et kit pédagogique poursuivent un même but : rendre le SRADDET plus facile à comprendre et à appliquer. Le rôle que la Région doit jouer est maintenant d'aider ses partenaires à s'approprier ce document. Un document lourd et complexe qui a besoin d'être expliqué. Il s'adresse à des publics différents, les porteurs de SCOT, de Plans de Déplacements Urbains, de Plans Climat Air Energie Territoriaux et de charte de Parc Naturel Régional.

Il faut donc faire de la pédagogie, mieux expliciter les objectifs, mieux détailler les règles, et bien communiquer sur l'état d'esprit qui a présidé à la construction de cette synthèse de ce que doit être l'action publique en matière d'aménagement du territoire. La définition de messages plus simples compris par tous, la production d'outils au service des chargés de mission qui auront à prendre en compte ces documents, un accompagnement au plus près des territoires, tels sont quelques-uns des objectifs à poursuivre dans les mois qui viennent.

Enfin, il faut définir dès à présent la façon dont le **suivi et l'évaluation** du SRADDET vont être conduits.

Concernant **la question de la gouvernance** : il est essentiel que les dispositifs de gouvernance soient bien définis au départ, de façon à ce qu'ils puissent piloter cette mise en œuvre du SRADDET et réajuster les choses si nécessaire.

Dès le début de l'élaboration du SRADDET, un Comité Partenarial, le **COPART**, a été créé pour en suivre les différentes étapes et mettre tout le monde au même niveau d'information. Cette instance est maintenue et continuera à rassembler les mêmes participants, -services de l'Etat, élus et

techniciens des territoires, partenaires de la Région, chambres consulaires, associations, entreprises publiques... Il se réunira au moins une fois par an et permettra de faire le bilan de la mise en œuvre du SRADDET et son évaluation. Ce sera un outil d'échange permettant de débattre des éléments de prospective et de proposer des évolutions au schéma.

Le suivi et l'évaluation du SRADDET seront assurés aussi par le **Comité Régional de la Biodiversité** pour la partie « protection et restauration de la biodiversité » du SRADDET et par la **Commission Consultative des Déchets** pour la partie « déchets et économie circulaire » du SRADDET.

Les instances territoriales de dialogue sont destinées à accompagner localement la mise en œuvre du SRADDET. Leur finalité est de permettre la déclinaison des objectifs et la modulation des règles pour s'adapter aux spécificités des territoires. Elles sont un lieu de débat pour décliner les objectifs régionaux liés à la croissance démographique, la consommation de l'espace et la production de logements. Il s'agit de lieux d'échange et de discussion. Elles débuteront le 17 octobre à Marseille pour l'espace provençal sous ma présidence, le 18 octobre à Avignon pour l'espace rhodanien sous la présidence de Bénédicte MARTIN, le 5 novembre à Gap pour l'espace alpin sous la présidence de Roger DIDIER et elles prendront fin le 7 novembre au Cannet pour l'espace azuréen sous la présidence de Pierre Paul LEONELLI. Les services de l'Etat, les élus des Départements, les structures porteuses de SCOT ou de PLUi, les EPCI, les Pôles métropolitains, les Parcs Naturels Régionaux sont invités à y participer. Concernant leur mode de fonctionnement, il est souhaité que cela se passe sous la forme d'échanges et de discussions entre élus.

Monsieur Jean Luc LONGOUR, Président de la Communauté de communes Cœur du Var, demande si une visioconférence est possible depuis Toulon pour participer à la prochaine instance territoriale de l'espace provençale.

Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

Alix Roche donne alors quelques détails sur le futur contrat de plan Etat-Région, puis présente le plan de communication envisagé ainsi que la future « boîte à outils » du SRADDET, avec ses guides méthodologiques, ses ateliers, la poursuite des études régionales et le site connaissance-territoire@maregionsud.fr. Enfin, elle termine avec les grandes lignes du dispositif envisagé pour le suivi-évaluation.

Cf présentation COPART p. 30 à 37

Conclusion

Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au logement

Roger DIDIER remercie Alix ROCHE

Il invite les élus présents aujourd'hui ou représentés, à participer aux prochaines réunions des instances de dialogue, ainsi qu'aux ateliers thématiques qui concernent plus particulièrement chacune des collectivités.

Il précise que les membres du COPART seront informés de l'approbation du schéma par le préfet sur le site du SRADDET de la Région :

<http://connaissance-territoire.maregionsud.fr/avenir-du-territoire-le-sraddet/le-schema-regional/>

Il livre à l'assemblée une confiance que lui a faite le SGAR Adjoint, lui disant « toute la chance qu'il avait d'avoir de tels services et l'accompagnement que vous faites de ce beau schéma... ». Il souligne en conclusion le plaisir qu'il a à recevoir ces félicitations des services de l'Etat alors même... que le schéma n'est pas encore approuvé !

ETAIENT PRESENTS :

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

DIDIER Roger – Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et du logement

BENEVENTI Robert – Conseiller Régional – Président du SCOT Provence Méditerranée – Maire d'Ollioules

CLAUDIUS-PETIT Anne – Vice-Présidente de la commission Biodiversité, développement durable, PNR et mer- Vice-Présidente de la commission Croissance verte, transition énergétique, énergie et déchets

ROUBEUF Catherine - Vice-Présidente de la commission Transport et ports

FORGEOUX Anne-Marie – Présidente de la commission Massif alpin

VITEL Philippe – Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région

DE CANSON François – Conseiller régional et Maire de La Londe les Maures

ANSALDI Jean-Philippe – Directeur de Cabinet

BISCARRAT Louis – Conseiller régional

GUEDU Philippe - Inspecteur

JARDINE Dominique - Direction Générale Aménagement du Territoire et Développement Durable

BENIHYA VERDE Jeanne – Service biodiversité PNR

LEYDET Jean-Christophe – Mission Prospectives

BONIFAY Jean-Pierre – Maison de la Région Vaucluse

DESCAMPS Lionel - Service Aménagement et Habitat

GIMARD Emilie -Cabinet

HENCKEL Sandrine - Service Eau et Risques Naturels

ROCHE Alix - Directrice déléguée à la Connaissance, Planification Transversalité

CHABERT Jean-Baptiste - Service Connaissance Territoriale et Information Géographique

TASQUE Sophie - Service Connaissance Territoriale et Information Géographique

VOLLAND Véronique – Service Planification régionale et territoriale

MARTIN-RAGET Marie - Service Planification régionale et territoriale

BALGUERIE-BAIS Catherine - Service Planification régionale et territoriale

VACCARIZI Barbara - Service Planification régionale et territoriale

Conseil Economique Social et Environnemental Régional PACA

DERMESROPIAN Roger – Président de la commission Aménagement du territoire

COTTET Philippe – Vice-Président

PROST Patrick – membre du 2^{ème} collège

CAZETTES Karine – Conseillère

Services de l'Etat

SCHONEMANN Philippe – Secrétaire Général aux Affaires Régionales adjoint - SGAR

DE WISPELAERE Eric – Sous-Préfet – Sous-Préfecture de Draguignan

DELAPORTE Doriane – Adjointe au chef de bureau – Préfecture du Var

POVINHA-PERNET Karine – Cheffe de bureau développement des territoires – Préfecture du Var

RUGANI Karine – Adjointe au chef d'unité – DREAL PACA

BIAU Géraldine – Cheffe de service – DREAL PACA

RUDA Francisco – Chef de service – DDTM Var

POMI Nicole – Chargée de mission – DDTM Alpes-Maritimes

CATTET Nicolas – Adjoint au chef du service d'appui aux territoires – DDTM Alpes-Maritimes

BALMELLE Claude – DRAAF

CANO Frédéric – Chargé de mission – DDT des Alpes de Haute-Provence

BOUZON Emmanuelle – Référent SCOT – DDT Vaucluse

Conseils Départementaux

De ROMBLAY Hervé – Chargé de mission – Département des Alpes-Maritimes
RAMOND Alain – Directeur Général adjoint – Département des Hautes-Alpes
ROMAN Christian – Directeur – Département des Hautes-Alpes
BLEYNAT Rémi – Chargé de mission – Département du Var
RAPUZZI Marie-Claire – Chargée d'études, infrastructures – Département des Bouches-du-Rhône
ORELLE Béatrice – Chef de service – Département des Bouches-du-Rhône
PORT-LEVET Marie-Ange – Département des Alpes-de-Haute-Provence
MATH Michel - Département des Alpes-de-Haute-Provence
ROUX Chrystelle – Chargée de mission – Département du Vaucluse

Métropoles

ROUSSELOT Michelle – Chef de service observatoire – Métropole Nice Côte d'Azur
FOUCHIER Vincent -Directeur Général adjoint – Métropole Aix-Marseille Provence
TEELUCK Estelle – Métropole Aix-Marseille Provence
BERTHIER-FLANDIN Laetitia – Responsable service planification – Métropole Aix Marseille

Communautés d'Agglomération

SIMON Martine – Directrice – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
ZOLLVER Amélie – Chargée d'études – Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
GUILLIER Audrey – Directrice Aménagement - Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
SIMMONETI Christel – Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume
CHEVALIER Laurent – Directeur – Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
OLLIER Paul -Christian – Directeur Général adjoint – Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
DECOMPTE Frédéric – Directeur Transports - Dracénie Provence Verdon Agglomération
FERRUCCI Florent – Chef de service aménagement – Dracénie Provence Verdon Agglomération
CABEL François – Chargé de mission - Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)

Communautés de Communes

LONGOUR Jean-Luc – Président - Communauté de communes Cœur du Var
ACCOSSANO Claire – Responsable Pôle – Communauté de communes Cœur du Var
PIRES Vanessa – Chargée de SCOT – Communauté de communes du Briançonnais
POULEAU Philippe – Vice-Président délégué au SCOT – Provence Alpes Agglomération - Digne
BERMOND Laurence – Directeur Général adjoint – Communauté de communes Sisteronais Buëch
CECCARELLI Fabrizio – Responsable aménagement du territoire – Communauté de communes du Pays des Paillons
RIVERIEUX Clémence – Responsable juridique et du service urbanisme – Communauté de commune du Briançonnais
PERRIN Guillaume – Directeur économie – Communauté de communes Golfe de Saint Tropez
BAUJOIN Nathalie – Directrice – Communauté de communes Pays de Fayence
BOUCHET Sandrine – Adjointe à la Direction des Services – Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon
BRUNET Margaux – Chargée de mission -Communauté de communes Alpes d'Azur
EYSSETTE Marion – chef de projet – Communauté de Communes Pays Apt Luberon
SAMSON Anne-Claire – Directeur Général des Services – Communauté de communes Provence verte
SEWERYN Coralie – Directrice – SCOT du Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance

Syndicats Mixtes

BARRIAU Michel – chargé de mission SCOT – Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée
TORRES Bénédicte – Chargée de mission SCOT – Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée
JUILLET Marc – Directeur – Syndicat mixte Provence Verte Verdon
PARISSET Gwennaëlle – Chargée de mission – Syndicat mixte des Baronnies Provençales
GEORGES Céline – Chargée de mission – Syndicat mixte SCOT Bassin de vie Avignon
VEVE Gilles – Président – Syndicat Mixte SCOT de l'Arc Comtat Ventoux

Communes

COHEN Sam – Commune de Marseille
BERENGUEL Victor- Commune de Savines
DUFOUR Laurent – Directeur Général des Services - Commune de Manosque et chargé de mission DLVA
DUPRAT Jean-Marc – Maire – Commune de Laragne-Montéglin
MOREAU René – Maire – Commune de Veynes
AGOSTINI Bruno – Directeur urbanisme et foncier – Commune de Manosque
GUEGUEN Gaëlle – Directrice de Cabinet – Commune de Miramas
LAURENT Virginie – Commune de Saint-Tropez
GRIMALDI Patrick – Conseiller municipal - Commune d'Istres

Parcs naturels régionaux

PIRARD Lora -architecte – Parc Naturel Régional du Queyras
ROLLAND Michel – Vice-Président - Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
VIANET Régis – Directeur – Parc Naturel Régional de Camargue
PELTIER Clara -urbaniste – Parc Naturel Régional du Luberon
RASCLLET Laetitia – Chef de pôle aménagement – Parc Naturel Région Préalpes d'Azur
BLOT Eric – Directeur – Parc Naturel régional des Alpilles

Chambres consulaires

GLORIAN Christophe -Chambre de commerce et d'industrie Provence Alpes-Côte d'Azur
ROBERT Anne-Françoise – Directrice études et développement économique – Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence
PARCINEAU Isabelle – Responsable de Pôle – Chambre de commerce et d'industrie du Var
TOPOR Sylvie – Responsable urbanisme foncier – Chambre de commerce et d'industrie NCA
COLLOC Sarah – responsable prospective territoriale – Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse
OCTAU Clotilde – Chargée d'études - Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse
RUIZ Laura – Responsable pôle économie et territoires – Chambre Agriculture Alpes-Maritimes
ALIBERT Fanny – Cheffe de service - Chambre d'agriculture du Var
AUBET Coralie – Responsable observatoire – Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur
DOLEATTO Max -Elu – Chambre d'Agriculture 83

Agences d'urbanisme

BRUANT-SERAC Nathalie – Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
MEZGER Cécile – Directrice adjointe- AUDAT Var
HAUTEFEUILLE Ingrid – Directrice étude – AURAV
LERDA Serge – Directeur Général – AUPA
MINELLI Olivier – Directeur - AUPA

Organismes publics et privés

DOMEIZEL Marianne – Université Aix-Marseille

VERAN Jean-Pierre – Président – Association des Maires du Var
Mr BARBERO – Association régionale pour la biodiversité
ROSSI Luc – Président – Association régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques
FELIX Jean-Hubert – Directeur Réseau de Transports d'Electricité (RTE)
FOUCHIER François – Délégué régional – Conservatoire du littoral
MAURY Marc – Directeur – Conservatoire des Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur
COCONI Jean – Directeur ingénierie – Société des Eaux de Marseille
MAROLLEAU Erwan – Chef de service - SAFER
BERTHELOT Philippe – Chargé de mission EDF – Délégation régionale
EL MERINI Valérie – Directrice – EA Eco-entreprises
BLAISE Michel -Vice-Président – UDVN-FNE 83
COSTE Florence – Responsable foncier – COLAS Méditerranée
CREMER Daniel – Fédération régionale du Bâtiment
EUEDES Sophie – ENGIE Green
DELEIGNE Olivier – Chef de projets – ENGIE
NEAU Olivier – Délégué à l'action régionale - ENEDIS
LE BERRE Claire – Chargée des affaires publiques – GRT Gaz

Syndicats

MOLLET Stéphane – Secrétaire général – CFDT PACA
GOMEZ Vincent – Secrétaire général – UR UNSA
FOURNEL Gilles – Secrétaire comité régional CGT PACA